



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 112674

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité de bien vouloir lui faire connaître la date envisagée pour la publication et l'entrée en vigueur du décret d'application de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation de la cohésion sociale, relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

Texte de la réponse

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances a été créée par la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances. Le décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'agence a été publié au Journal officiel le 30 juillet 2006 (décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006). La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation de la cohésion sociale a créé l'agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations, dont le décret a été publié au Journal officiel le 24 avril 2005 (décret n° 2005-381 du 20 avril 2005).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112674

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12850

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2126